



**FERNEY  
VOLTAIRE**

Chantal MAUCHET  
Préfète de l'Ain  
Préfecture de l'Ain  
45, avenue Alsace Lorraine  
Quartier Bourg centre  
01012 Bourg-en-Bresse cedex

Ferney-Voltaire, le 11 septembre 2024

Objet : Demande de classement en forêt de protection pour cause d'utilité publique des bois Durand et Perdriaux, ou bois de la Bagasse situé sur Ferney-Voltaire

Réf. : CAB/D2024-  
00444

Service : Cabinet du  
Maire

Affaire suivie par :  
Eliott SAVY

Tél. : 04 50 40 71 21

Madame la Préfète,

Je vous écris afin d'attirer votre attention sur la situation préoccupante des bois de la Bagasse, classés Espaces Naturels Sensibles, et sur les récentes coupes forestières qui y ont été effectuées. Nous avons déjà alerté Monsieur le Sous-Préfet de Gex, Joël BURGEOT, sur ce sujet, et nous souhaitons à présent solliciter votre intervention pour préserver cet espace naturel d'une dégradation supplémentaire.

Ces bois représentent un trésor écologique et historique pour notre commune, servant à la fois de refuge pour la biodiversité locale et d'espace de détente pour la population. Depuis des années, la mairie s'efforce de les protéger, notamment à travers des actions foncières destinées à en garantir la pérennité. Leur importance pour la qualité de vie des habitants n'est plus à démontrer.

Les bois de Durand et de Perdriaux, plus connus sous le nom de "bois de la Bagasse", ont déjà été au cœur d'un conflit en 2003, lorsque d'importantes coupes ont été imposées pour des raisons liées à la sécurité aérienne. Cette période a marqué les esprits et laissé des traces dans la mémoire collective des résidents. Depuis leur classement en Espace Naturel Sensible en 2014, les bois ont été préservés, mais ils se retrouvent aujourd'hui confrontés à de nouvelles menaces.

Sous couvert d'un plan de gestion forestière, des exploitations privées sont actuellement menées avec des coupes massives, et des infrastructures temporaires pour le dépôt du bois ont été installées. Le Centre National de la Propriété Foncière nous a récemment informés que ces

**MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE AVENUE VOLTAIRE - CS 90149- 01210 FERNEY-VOLTAIRE**  
T 04 50 40 71 21 | F 04 50 40 63 76 | [MAIRIE@FERNEY-VOLTAIRE.FR](mailto:MAIRIE@FERNEY-VOLTAIRE.FR) | [WWW.FERNEY-VOLTAIRE.FR](http://WWW.FERNEY-VOLTAIRE.FR)





**FERNEY  
VOLTAIRE**

travaux risquent de s'étendre sur d'autres parcelles privées, ce qui entraînerait la construction de nouvelles plateformes de stockage et de voies d'accès pour les engins forestiers.

Nous aimerions éviter que la situation n'entraîne une nouvelle mobilisation, comme ce fut le cas par le passé. C'est pourquoi je sollicite une action rapide de votre part pour établir un procès-verbal de reconnaissance des bois et envisager leur classement comme forêt de protection, conformément à l'article L141-1-2 du Code forestier. Ce texte prévoit en effet la possibilité de classer des forêts de protection pour cause d'utilité publique, notamment en périphérie des grandes agglomérations, où leur maintien est essentiel pour des raisons écologiques ou de bien-être public.

Ces bois, situés en périphérie immédiate de l'agglomération du Pays de Gex et du nouveau quartier de Paimboeuf/Très-La-Grange, sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important. Ce secteur fait l'objet d'un projet de développement immobilier de grande envergure, inscrit dans la ZAC Ferney-Genève Innovation, qui prévoit la construction de 3000 logements soutenus par l'État dans le cadre du programme « Territoires engagés pour le logement ».

En outre, ces espaces boisés jouxtent l'aéroport de Genève et agissent comme une barrière naturelle, atténuant les nuisances sonores et la pollution, ce qui renforce leur rôle essentiel sur les plans environnemental et social. De plus, ces bois se trouvent à proximité immédiate du CERN et de son projet de Future Circular Collider (FCC). Ce chantier, dont les travaux débiteront à Ferney-Voltaire, entraînera une circulation intense de camions et d'engins de construction. Les bois de la Bagasse deviendront alors indispensables pour offrir aux habitants des zones de verdure et de répit, en atténuant les perturbations causées par cette activité continue.

Dans ce contexte, et pour les raisons énumérées, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération la nécessité d'une protection renforcée de ces bois. Une action rapide permettrait de préserver cet espace vital pour les générations actuelles et futures.

Je vous remercie sincèrement pour l'attention que vous porterez à cette requête et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Daniel RAPHOZ

